



**PREAVIS MUNICIPAL N° 03-2021
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES
EXERCICE 2020**



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---------------------|
| Préambule | pages 3 et 4 |
| Le compte de fonctionnement | pages 4 et 5 |
| Conclusion | page 6 |

PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2020 présentent un excédent de revenus de **frs 36'014.04** alors qu'il avait été budgété un excédent de charges à hauteur de **frs 74'094.00**. On pourrait se réjouir de cette situation, cependant il y a un mais très important. A ce jour nous n'avons reçu qu'un décompte final provisoire de la péréquation 2020 et il y a fort à parier que le décompte final définitif ait un effet assez lourd sur les comptes 2021.

Ces comptes 2020 provoquent des questionnements importants dont il faudra garder mémoire pour les comptes 2021.

Au dicastère administration, il est clair qu'en raison du COVID nous avons économisé **frs 10'265.70** sur les vacances municipales en raison d'un grand nombre de réunions annulées pour cause de pandémie, et pour les mêmes raisons nous avons économisé **frs 17'131.72** sur les réceptions et manifestations.

Cette année le dicastère des finances pose bien des questions. En effet, n'oublions pas deux choses très importantes. Tout d'abord le taux d'imposition 2020 est de 75 alors que celui de 2019 était de 77. De plus, comme expliqué plus haut nous n'avons toujours pas reçu le décompte final définitif 2020 de la péréquation. Concernant ces deux choses, nous aurons donc un décalage d'une année. Premier commentaire, nous avons encaissé un surplus de **frs 44'371.91** d'impôts sur le revenu avec une population stable et un taux d'impôt plus faible, cela pose question. De même, l'impôt sur la fortune dégage un bonus de **frs 28'080.00** et enfin, nos doits de mutations montrent eux aussi un excédent de revenu de **frs 15'709.60**. La partie la plus inquiétante et questionnable étant la péréquation. Selon les chiffres fournis par le canton, nous devons payer un montant de **frs 442'208.00** et nous avons payé **frs 441'743.00** une légère différence, mais là où la question se pose, nous devons théoriquement recevoir du fond de péréquation **frs 405'490.00** donc nous étions contributeur. Mais, oh surprise, nous avons reçu **frs 441'839.00**. De fait, nous devenons bénéficiaires de **frs 96.00**, en sachant que nous n'avons toujours pas le décompte final définitif. Il y a donc fort à parier que dans les mois d'octobre ou novembre 2021 le décompte final définitif va nous parvenir et provoquera une bien mauvaise surprise pour les comptes 2021.

Dans le dicastère des domaines et bâtiments, trois choses à signaler. Sous "halle Est", au niveau entretien, nous trouvons un montant payé de **frs 11'431.75** en lieu et place des **frs 4'000.00 budgétés**. Nous avons procédé à des travaux urgents sur le réseau d'électricité. Sous "appartement, surface commerciale", au niveau entretien, deux logements sont impliqués. Tout d'abord le studio pour lequel nous avons dû faire des travaux à hauteur de **frs. 6'030.10**. Ensuite lors de la relocation du 4 pièces, nous avons fait des travaux à hauteur de **frs 14'494.15**. Ces travaux de rénovation sur des appartements de plus de 20 ans, représentent un montant total **frs 20'524.25** en lieu et place des **frs 2'000.00 budgétés**. Enfin, pour le congélateur, nous avons procédé aux travaux d'urgences nécessaires pour un montant de **frs 28'935.75**, sachant qu'il nous manque encore à ce jour la facture effective de tous les travaux de maçonnerie qui sera imputée sur les comptes 2021.

Concernant le dicastère des travaux, le compte entretien des routes affiche un excédent de charges de **frs 15'848.35** pour des travaux urgents.

Une bonne surprise est constatée au chapitre instruction publique. En effet, l'ASIRE ne nous aura coûté en 2020 que **frs 461'247.90** alors que le budget prévoyait un montant de **frs 486'500.00**, représentant une économie de **frs 25'252.10**.

Le chapitre sécurité sociale provoque des questionnements importants. En effet, notre budget facture sociale donné par le canton était **frs 422'846.00**, alors que nous avons payé seulement **frs 335'415.00**, c'est-à-dire une moins-value de **frs 87'431.00**. Pour mémoire, aux comptes 2019 nous avons payé **frs 379'098.00** avec un taux d'imposition à 77. Une fois de plus, cela provient du fait que le décompte final définitif de péréquation 2020 n'est pas encore en notre possession et que dès sa réception, vous pouvez être sûr que la facture finale sociale va prendre l'ascenseur ! Une précision importante dans le compte service social "aides individuelles" pour un montant de **frs 36'917.85** se trouve la gratuité des loyers accordés à nos PME durant le confinement. Enfin au chapitre EFAJE, pour l'accueil parascolaire, nous avons un budget donné par cette association intercommunale de **frs 14'000.00** alors que la facture finale est de **frs 50'984.62** soit 3,64 fois plus élevé que prévu. Nous renonçons à faire un commentaire car nous restons sans voix !

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Administration

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

| N° compte | Libellé | Budget 2020 | Comptes 2020 | Différence |
|-----------|---------------------------|-------------|--------------|------------|
| 102.300.1 | Vacations des autorités | 40'000.00 | 29'794.30 | 10'205.70 |
| 11.317 | Réceptions manifestations | 28'000.00 | 10'868.28 | 17'131.72 |

2.2 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

| N° compte | Libellé | Budget 2020 | Comptes 2020 | Différence |
|-----------|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|
| 21.400.1 | Impôt sur le revenu | 1'380'000.00 | 1'424'371.91 | 44'371.91 |
| 21.400.2 | Impôt sur la fortune | 120'000.00 | 148'080.00 | 28'080.00 |
| 22.352 | Participation au fond de péréquation | 442'208.00 | 441'743.00 | 465.00 |
| 22.452 | Participation du fond de péréquation | 405'490.00 | 441'839.00 | 36'349.00 |

2.3 Domaines et Bâtiments

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

| N° compte | Libellé | Budget 2020 | Comptes 2020 | Différence |
|-----------|-----------------------|-------------|--------------|------------|
| 3511.314 | Halles est entretien | 4'000.00 | 11'431.75 | 7'431.75 |
| 3514.314 | Entretien appartement | 2'000.00 | 20'524.25 | 18'524.25 |
| 3520.314 | Entretien congélateur | 0.00 | 28'935.75 | 28'935.75 |

2.4 Travaux

Pour ce poste, veuillez-vous référer au préambule du préavis.

| N° compte | Libellé | Budget 2020 | Comptes 2020 | Différence |
|-----------|----------------------|----------------|-----------------|------------|
| 41.314.1 | Entretien des routes | 50'000.00 | 65'848.35 | 15'848.35 |

2.5 Instruction publique

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

| N° compte | Libellé | Budget 2020 | Comptes 2020 | Différence |
|-----------|---------|----------------|-----------------|------------|
| 50.352 | ASIRE | 486'500.00 | 461'247.90 | 25'252.10 |

2.6 Sécurité sociale

Pour ce poste, veuillez-vous référer au préambule du préavis.

| N° compte | Libellé | Budget 2020 | Comptes 2020 | Différence |
|-----------|----------------------|----------------|-----------------|------------|
| 72.351 | Facture sociale | 422'846.00 | 335'415.00 | 87'431.00 |
| 72.365.3 | Accueil parascolaire | 14'000.00 | 50'984.62 | 36'984.62 |
| 71.366 | Aides individuelles | 0.00 | 36'917.85 | 36'917.85 |

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, nos comptes 2020 montrent un excédent de revenu de **frs 36'014.04**. Comme expliqué plus haut dans ce préavis, certains comptes présentent des différences importantes entre budget et comptes, elles vous ont été expliquées via le présent préavis.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 03-2021
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2020 tels qu'ils ont été présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon



La Secrétaire

A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 17 mai 2021